



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E161675

VALABLE JUSQU'AU 28/05/2024

ÉDITÉ LE 05/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/07/2016

Forme juridique : SASU

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 2016B00930

Siret : 821 736 089 00011

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 83 08850

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010553867804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000010553867804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2022

Raison sociale : AGENCE DE PERFORMANCE ENERGETIQUE - ADPE

93 AVENUE D'AUBIERE
63800 COURNON D'AUVERGNE

Téléphone : 04 73 14 82 50

Fax :

Portable :

Site Internet : www.adpe.fr

E-mail : administratif@adpe.fr

Responsabilité légale :

PALOUYAN GREGORY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/09/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	23/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIERE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.